

*QUATRIEME GRAND PRIX
INTERNATIONAL DE POESIE 2010*

*Organisé par l'Association
De la Poésie à Caluire et Cuire*

Règlement

Article 1 : Le concours est ouvert à partir du 1er Septembre au 31 décembre 2009, à tous les

Poètes d'expression française, résidant en France ou à l'étranger, chevronnés, amateurs ou débutants. Ne peuvent participer ni les membres organisateurs ni leur famille

Article 2 : Le nombre de poèmes est limité à trois. Un seul poème par personne pourra être primé. Les oeuvres devront être inédites, c'est à dire non publiées dans un recueil ou une anthologie.

Article 3 : Aucune règle prosodique particulière n'est imposée. Chaque poème devra contenir 40 vers au maximum, Poésie classique ou libre.

Article 4 : Les poèmes seront jugés de façon anonyme, par un jury indépendant, placé sous l'autorité du Comité d'Organisation. Aucun critère spécifique de correction ne leur est donné, les laissant libre de juger avec leur propre sensibilité, des qualités du style, de la beauté de la langue, de l'originalité, et de la puissance poétique des textes qui se dégage à travers le rythme, la musicalité et les images. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 5 : Le droit d'inscription au concours est fixé à 10 €, payable par chèque libellé à : De la poésie à Caluire et Cuire.

Article 6 : Toute inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 7 : Trois sections, dotées de trois prix chacune :

Catégorie 1 : Classique

Catégorie 2 : Libre

Catégorie 3 : à thème. Trois thèmes proposés : Jean Moulin, Liberté, La beauté.

Le lauréat du meilleur poème se verra remettre un chèque de 500 €.

Article 8 : Les poèmes présentés devront obligatoirement être dactylographiés en 3 Ex. sur papier blanc format 21 X 29, 7 cm. Aucun poème ne sera retourné.

Article 9 : L'anonymat sera assuré par le président du jury. Le candidat portera sur sa feuille :

En haut à Gauche : 3 lettres et 4 chiffres, En haut à droite : la section choisie : ex :

Catégorie 2 poésie libre.

Les envois devront comporter les éléments suivants :

Vos poèmes (3 maximum par section, on peut concourir dans plusieurs sections) en 3 ex. chacun.

Une enveloppe cachetée sur laquelle le candidat aura porté l'expression (3 lettres et 4 chiffres) figurant sur ses poèmes et qui contiendra une fiche ou un feuillet sur lequel Figureront : Nom, Prénom, Age, son adresse, ses coordonnées téléphoniques et adresse Email.

Article 10 : Les envois seront adressés au plus tard le 31 Décembre 2009, date de la clôture de la participation au concours au Président :

Christian Bellegueulle

29 cours Lafayette

69006 - LYON Tél : 06 07 110 157

Les envois non conformes ou parvenus hors délais seront éliminés.

Joindre un chèque de 10 € pour droits à participation aux 2 concours, accompagné d'un enveloppe

timbrée affranchie à 90 cts, libellée à vos noms et adresse, afin de recevoir le palmarès, la date et le lieu de la remise des prix.

Article 11 : Les Lauréats du concours seront avertis par courrier et téléphone (S'il est indiqué).

La Remise des Prix se fera au cours d'une soirée de Gala, suivie d'un spectacle, animations artistiques au Radiant de Caluire le 5 Mai 2010 à 20 h précises (Entrée gratuite) Tous les Lauréats devront être présents ou représentés à la remise des récompenses, et tout prix non réclamé dans les 30 jours qui suivront restera la propriété l'Association.

L'Association de la Poésie à Caluire et Cuire se réserve le droit de faire dire sur scène et diffuser par les médias, tout poème à sa convenance.

Les résultats seront communiqués par courrier.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez écrire à l'Association ou téléphoner au 06 07 110 157.